

**Décision n° DC-2020-05 en date du 23 juillet 2020
De la directrice du département des contrôles
procédant à des inscriptions au sein du groupe cible de l'Agence**

La directrice du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2019-57 du 17 octobre 2019 relative aux obligations de localisation des sportifs constituant le groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la délibération n° 2020-23 du 19 mars 2020 portant diverses mesures destinées à assurer la continuité de l'activité de l'Agence,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels au vu de leurs performances sportives ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 1 à la présente décision.

Article 2 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2019-57, susvisée.

Article 3 - La présente décision sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La directrice du
Département des contrôles



Francesca ROSSI

**Annexe 1 à la décision n° DC-2020-05
de la directrice du département des contrôles
en date du 23 juillet 2020 :
Inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	Mme	Clémence	CALVIN
Canoë-kayak	Mme	Lucie	PRIOUX
Ski	M.	Antoine	ADELISSE
Ski	Mme	Chloé	CHEVALIER
Ski	M.	Fabien	CLAUDE
Ski	Mme	Caroline	COLOMBO
Ski	M.	Blaise	GIEZENDANNER
Ski	Mme	Julia	PEREIRA DE SOUSA
Triathlon	M.	Benjamin	CHOQUERT
Triathlon	M.	Pierre	LE CORRE

TOTAL

10